

## CHAIN FOOD HT 320

Date de révision 12-nov.-2013

Version 1

### Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit CHAIN FOOD HT 320

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

SAMARO  
Allée des petites Combes  
ZI NORD  
01700 BEYNOST  
France  
Téléphone: +33 426 680 680

##### Pour plus d'informations, contacter

info@samaro.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

##### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
France	ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

##### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

##### Phrases R

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation 1999/45/CE

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Symboles/pictogrammes           Aucun(e)

Mention d'avertissement           Aucun(e)

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## **Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.2. MÉLANGES

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

#### **COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION**

Lubrifiant à base de synthèse pour les industries agro-alimentaires.

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## **Section 4 : PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver au savon et à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes                           Aucun(e) connu(e)

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin                   Traiter les symptômes.

## **Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés  
Utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction déconseillés  
Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Précautions individuelles**

Extrêmement glissant en cas de déversement.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Méthodes de nettoyage**

Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### **Autres informations**

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Extrêmement glissant en cas de déversement. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Conditions de conservation**

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Méthodes de gestion des risques**

Les informations obligatoires figurent dans cette fiche signalétique.

## Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**      Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### Équipement de protection individuelle



#### Protection des mains

Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur  $\geq 0,38$  mm - Temps de Passage  $>480$  min. Épaisseur 0,1 mm - protection contre les éclaboussures. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

#### Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux.

#### Protection corporelle

Vêtements de protection adaptés.

#### Protection respiratoire

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide
<b>Aspect</b>	Lissez
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>		Aucune information disponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>		Aucune information disponible
<b>Point d'ébullition/intervalle d'ébullition</b>		Sans objet
<b>Point d'éclair</b>	$> 150$ °C / $> 302$ °F	Basé sur l'huile.
<b>Taux d'évaporation</b>		Sans objet
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		Aucune information disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible
<b>Pression de vapeur</b>		Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>		Sans objet

<b>Gravité spécifique</b>		Aucune information disponible
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>		Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	320 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible

**9.2. Autres informations**

**Densité** < 1000 kg/m<sup>3</sup> @ 25 °C / 77 °F

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Stable.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Agents comburants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Sensibilisation** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Cancérogénicité** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Toxicité pour la reproduction** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

---

<b>STOT-exposition unique</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>STOT-exposition répétée</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

<b>DL50 par voie orale</b>	5,105.00 mg/kg
----------------------------	----------------

**Informations sur le produit**

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune irritation oculaire attendue
<b>Contact avec la peau</b>	Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation
<b>Ingestion</b>	Malaise (vague sentiment d'inconfort)

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **12.1. Toxicité**

<b>Écotoxicité</b>	Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. Occasionnels émissions importantes ou les plus récurrentes des émissions mineures peuvent avoir un effet nuisible ou perturbateur.
--------------------	--

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

N'EST PAS RAPIDEMENT BIODÉGRADABLE.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Potentiel de bioaccumulation.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol**

Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

**Mobilité**

Insoluble dans l'eau.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.
<b>Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV</b>	13 08 99

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR / RID, IMDG, IATA.

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

### 14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Maladies professionnelles</b>	Tableau des maladies professionnelles n°36 "Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale et de synthèse.
<b>Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)</b>	Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)
<b>Union européenne</b>	

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
AICS	Est conforme
KECL	Est conforme

#### Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

### **Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

Date de révision 12-nov.-2013

Remarque sur la révision Sans objet.

Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité